



VILLE DE BEAUVAIS

CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 décembre 2018

BUDGET PRIMITIF 2019

Préambule

Les projets de budgets primitifs 2019 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'année : ils ont été précédés par le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 23 novembre 2018 et seront suivis de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour de prochains conseils municipaux.

Les projets de budgets 2019 du budget principal et annexes de l'eau et de la régie d'exploitation de l'Elispace ont été soumis à l'assemblée délibérante le 21 décembre 2018 afin de se conformer au principe budgétaire de l'antériorité qui a l'avantage de faire coïncider la périodicité des prévisions et de l'exécution budgétaire, tandis que les autres budgets annexes constituant des « opérations de lotissements » seront adoptés début 2019, ce afin de pouvoir comptabiliser les stocks issus des comptes administratifs 2018.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14 et M49). Il a été joint dans sa version initiale au dossier remis aux membres de la commission des finances, puis dans sa version actuelle aux membres du conseil municipal. La mise à disposition du public du rapport de présentation et des maquettes budgétaires s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur le site internet de la Ville ⁽¹⁾ pour ce qui concerne le rapport de présentation,
- consultation sur place au service des finances de la Ville (3e étage de l'hôtel de Ville),
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande formulée à l'adresse finances@beauvais.fr,
- envoi par courrier postal sur demande écrite et moyennant le paiement des photocopies (tarif fixé par le conseil municipal à 0,18 € par page et susceptible d'être modifié).

Pour ce qui concerne les élus municipaux, les maquettes budgétaires ont été insérées au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de la ville ⁽¹⁾. Précisons que le rapport de présentation qui suit fait état de comparaisons avec la moyenne de la strate démographique qui regroupe les communes de 50.000 à 100.000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (données des CA 2015).

⁽¹⁾ <http://www.beauvais.fr>, rubrique « économie-emploi / budget de la Ville ».

SOMMAIRE

LES POINTS CLES DU BUDGET PRIMITIF 2018	4
I) BUDGET PRINCIPAL	5
A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	5
1) <i>Les recettes de fonctionnement</i>	5
(a) Chapitre 73 - Impôts et taxes	5
(b) Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations.....	7
(c) Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement	11
2) <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	12
(a) Chapitre 011 – Charges à caractère général.....	12
(b) Chapitre 012 – Charges de personnel	13
(c) Chapitre 014 – Atténuation de produits.....	16
(d) Chapitre 65 – Charges de gestion courante	16
(e) Chapitre 66 – Charges financières	17
(f) Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement	17
B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT	19
1) <i>Les ressources d'investissement</i>	19
(a) Chapitre 10 – Dotations et fonds propres	19
(b) Chapitre 13 – Subventions d'investissement	19
(c) Chapitre 16 – Emprunts.....	20
(d) Les autres chapitres budgétaires des ressources d'investissement	22
2) <i>Les dépenses d'investissement</i>	22
(a) Chapitre 16 Emprunts et assimilés	22
(b) Chapitres 20 à 23 Immobilisations et opérations d'équipement	22
(c) Les autres chapitres budgétaires des emplois d'investissement.....	25
C) RATIOS DEFINIS A L'ARTICLE R2313-1 DU CGCT	26
D) REPARTITION SUR 100 EUROS DU BUDGET PRIMITIF	32
II) BUDGETS ANNEXES	33
A) BUDGET ANNEXE DE L'EAU	33
1) <i>Section de fonctionnement</i>	33
(a) Recettes de fonctionnement	33
(b) Dépenses de fonctionnement	33
2) <i>Section d'investissement</i>	34
(a) Ressources d'investissement.....	34
(b) Dépenses d'investissement.....	34
B) REGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE	34
1) <i>Section de fonctionnement</i>	34
(a) Recettes de fonctionnement	34
(b) Dépenses de fonctionnement	35
2) <i>Section d'investissement</i>	35
(a) Ressources d'investissement.....	35
(b) Dépenses d'investissement.....	35

Les points clés du budget primitif 2018

Les principales dispositions du projet de loi de finances 2019 impactant la Ville :

- Evolution de la DGF = pas de baisse significative
- Contractualisation avec l'Etat d'objectifs de maîtrise des dépenses
- Poursuite de dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables, pas de perte en 2019 de recettes pour la Ville
- Hausse de la péréquation verticale à hauteur de 190 M€ soit 90 M€ pour la DSU, 90 M€ pour la DSR et 10M€ pour la dotation de péréquation des départements

Les orientations budgétaires de la Ville de Beauvais :

- Hausse du budget de fonctionnement de +0,78 %
- Légère progression de 1,07 % des charges à caractère général
- Baisse de 1,40 % des charges de personnel
- Maintien des aides directes aux associations par rapport au Budget Primitif 2018
- Baisse des charges financières de 9,38 %
- Non augmentation des taux d'imposition et conditions d'abattement
- Maintien des tarifs municipaux
- Hausse de 35,64 % des inscriptions budgétaires relatives aux des dépenses d'équipement, soit 24,82 millions d'euros
- Hausse de l'autofinancement brut prévisionnel de 8,20% après une progression de 20%, soit 10,182 millions d'euros

I) Budget principal

Le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires pour le conseil municipal du 23 novembre dernier mentionnait que la simulation budgétaire 2019 avait été établie sur la base d'orientations qui ont toutes été reprises dans le budget primitif.

Le budget primitif de la Ville (investissement + fonctionnement) totalise 117 M€ contre 110 M€ au BP 2018, soit un montant en augmentation de 7 M€.

A) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement atteint 83,77 M€ (71,30% contre 75,1% au BP 2018), soit un montant en augmentation de +0,78 % par rapport au BP 2018.

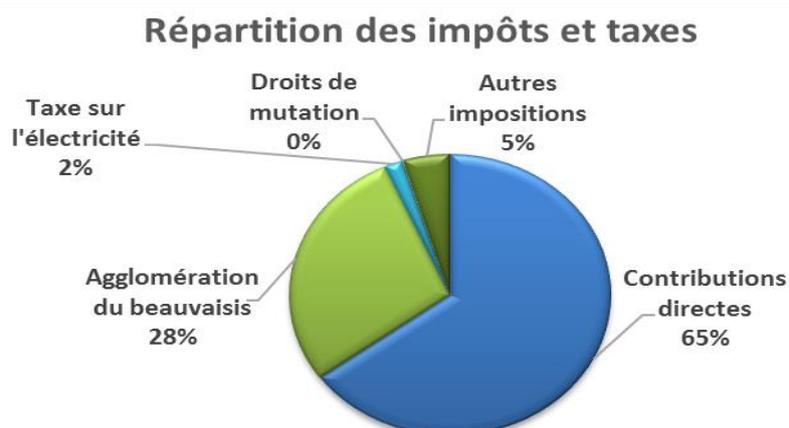
1) Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement		CA 2017	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Variation
013	Atténuation de charges	923 345	752 160	412 000	305 000	-25,97%
70	Produits des services	5 381 778	5 219 969	6 069 791	5 451 168	-10,19%
73	Impôts et taxes	58 737 223	58 200 761	58 147 161	59 376 450	2,11%
74	Dotations, subventions et participations	17 765 113	17 051 069	17 659 835	17 737 178	0,44%
75	Autres produits de gestion courante	616 380	637 300	590 100	635 700	7,73%
76	Produits financiers	140	200	200	100	-50,00%
77	Recettes exceptionnelles	2 061 597	20 000	18 000	17 100	-5,00%
78	Reprise sur provisions	47 779	29 200			
79	Transferts de charges		0			
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	74 305	67 802	228 980	250 000	9,18%
Total recettes de fonctionnement :		85 607 659	81 978 461	83 126 067	83 772 696	0,78%

Hors affectation du 002

(a) Chapitre 73 - Impôts et taxes

Ce chapitre budgétaire totalise 59,37 M€, représente à lui seul 71,09 % des recettes réelles de fonctionnement contre 70 % au BP 2018 et varie de 2,11 %. Il est composé des principaux éléments suivants :



(a) 1. Contributions directes

Les contributions directes représentent 65 % des impôts et taxes et totalisent un produit fiscal de 38,6M€ (pour mémoire, 38,4M€ en 2018).

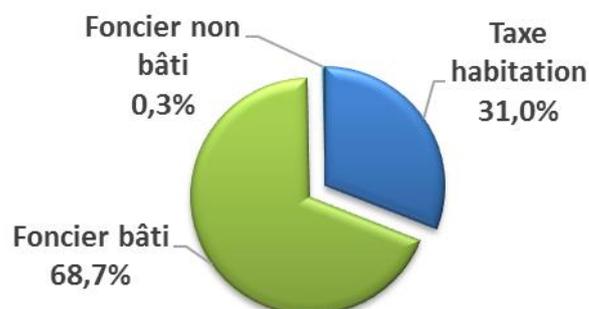
Rappel Orientation ROB 2019 :

Non augmentation des taux communaux pour la 10^{ème} année consécutive, soit pour la taxe d'habitation (16,60%), la taxe foncière sur le bâti (35,66 %) et la taxe foncière sur le non bâti (68,56%).

Si les taux arrêtés par la Ville ne changent pas, les bases fiscales locales des ménages devraient quant à elles progresser sous l'effet de la progression « physique » des bases qui résulte de la politique municipale en faveur de la création de nouveaux logements, d'une part, et de l'actualisation, par voie d'amendement parlementaire, des valeurs déduites bases, d'autre part.

La répartition du produit fiscal des contributions directes est la suivante :

Répartition des contributions directes



Concernant le nouveau dégrèvement sur la taxe d'habitation envisagé dans le cadre du projet de loi de finances 2019, celui sera neutre et transparent pour la collectivité. En effet, s'agissant d'un dégrèvement, l'État verse aux collectivités l'intégralité du produit émis en application des taux des impôts locaux qu'elles ont votés sur la base 2017. Il finance donc de fait l'écart entre le produit émis et le produit perçu.

(a) 2. Les dotations versées par la communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB)

Les dotations allouées par l'Agglomération du Beauvaisis à la Ville de Beauvais représentent 28 % contre 29% au BP 2018 du chapitre 73 et ont évolué de la manière suivante :

Objet	BP 2017	BP 2018	BP 2019
Attribution de compensation	16 818 261	16 818 261	16 723 550
Dotation de solidarité communautaire	0	115 000	115 000

S'agissant de la dotation de solidarité communautaire (DSC), il est à noter que la refonte de cette dernière a été actée par la présidente et notamment les clefs de répartition. La réflexion a été lancée et devrait déboucher courant 2019 sur une nouvelle structuration de la DSC. A ce stade, les impacts ne sont pas connus.

Rappel Orientation ROB 2019 :

Prévision d'une DSC à niveau équivalent par rapport au montant perçu en 2018

(a) 3. Autres éléments remarquables

Les taxes additionnelles aux droits de mutations perçus pourraient atteindre 1,6 M€ en 2019, soit un montant supérieur à celui inscrit au BP 2018 (1,1 M€).

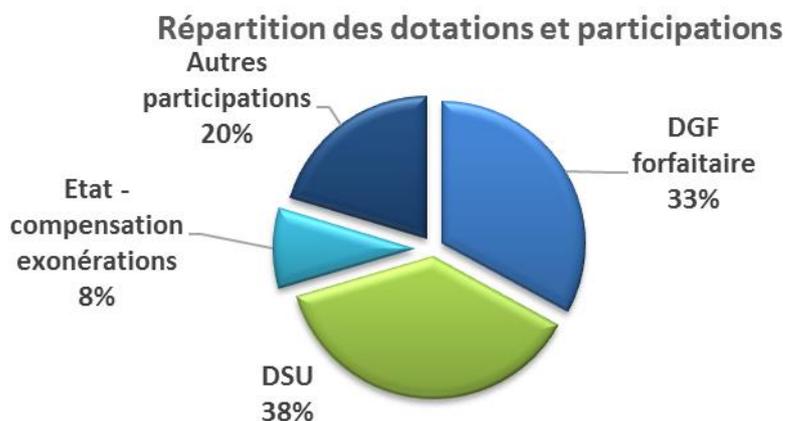
Concernant le produit de la taxe sur l'électricité, celui-ci est reconduit au même niveau que 2018, soit 1,1 M€.

S'agissant du produit issu de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) il est lui estimé au même niveau que 2018 (345k€). Les autres impôts et taxes (taxes funéraires, droits de place, taxe sur les pylônes électriques) n'appellent pas d'observation particulière.

Enfin, concernant les droits de stationnement, il est rappelé que ceux-ci font l'objet d'une réaffectation au chapitre 70 dans le cadre de la réforme du stationnement payant entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2018 (dépenalisation du stationnement payant : les recettes sont des recettes domaniales).

(b) Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

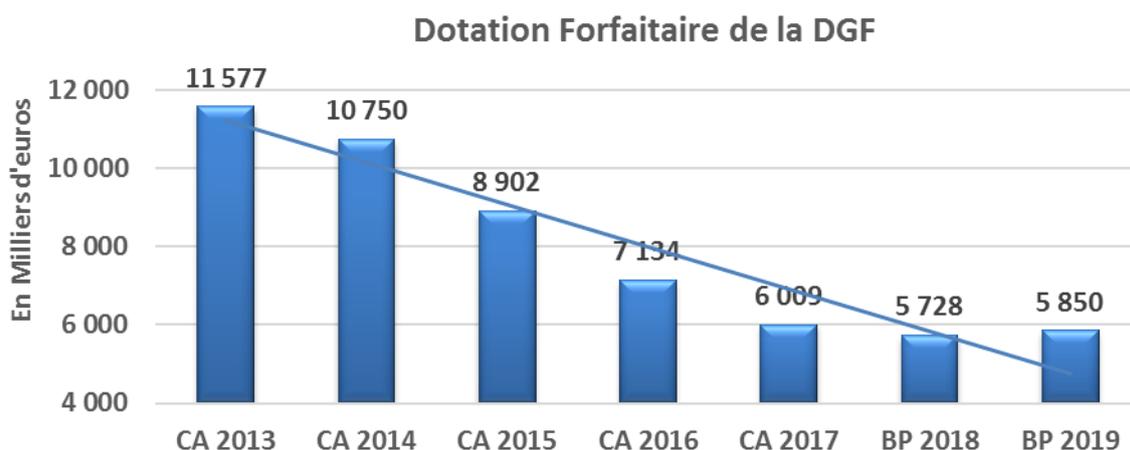
Ce chapitre budgétaire totalise 17,73 M€ contre 17,65 M€ au BP 2019, et représente 21,22 % des recettes réelles de fonctionnement et augmente de 0,44 % par rapport au BP 2018. Il est composé des principaux éléments suivants :



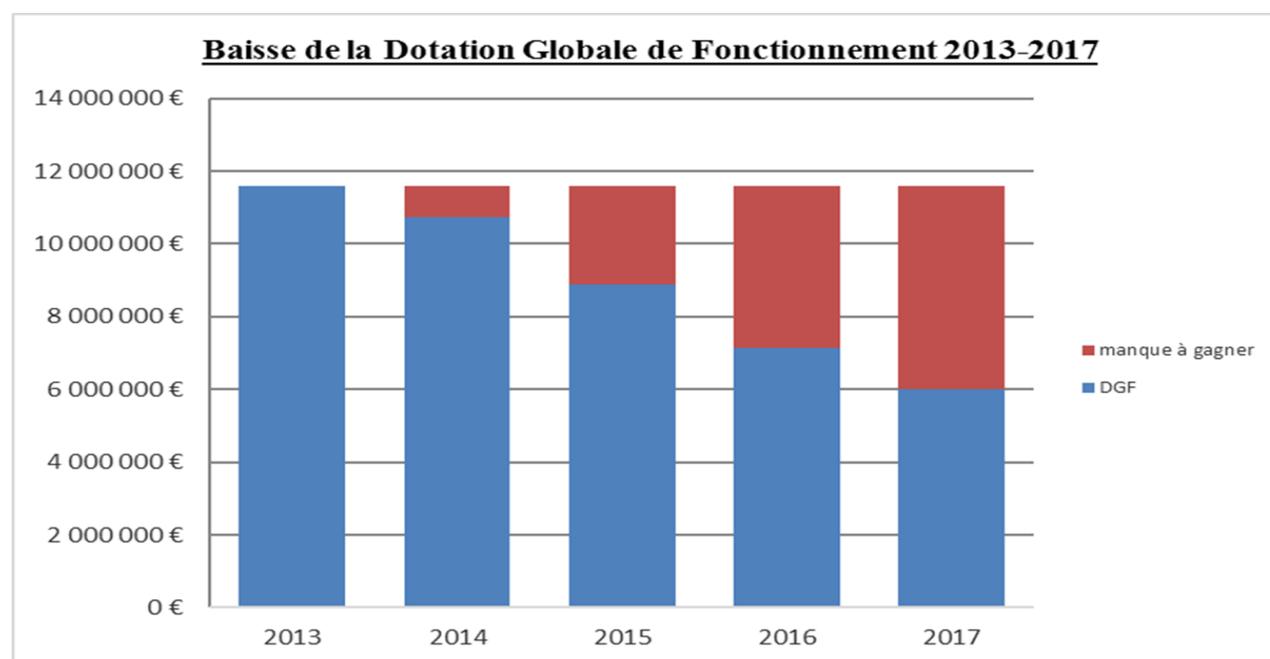
S'agissant de la DSU, il est rappelé que l'article n°79 du PLF prévoit la hausse de 190 M€ de la péréquation verticale au sein de la DGF : 90 M€ pour la DSU, 90 M€ pour la DSR et 10 M€ pour la dotation de péréquation des départements. Ces augmentations sont financées dans le cadre de l'enveloppe stable de DGF. Ainsi, mécaniquement les villes qui perçoivent de la DSU, voient ladite recette augmenter.

(b) 1. Dotation forfaitaire

Le principal concours financier de l'État est la dotation forfaitaire dont l'évolution est la suivante :



L'hypothèse retenue pour 2019 est de reprendre le montant perçu 2018.
Pour rappel, la baisse 2013-2017 a été la suivante :



Il ne s'agissait pas de baisses successives annuelles avec « remise à zéro » d'une année sur l'autre mais bien de baisses cumulées soit un manque à gagner à hauteur de 13,51 millions d'euros (base 2013).

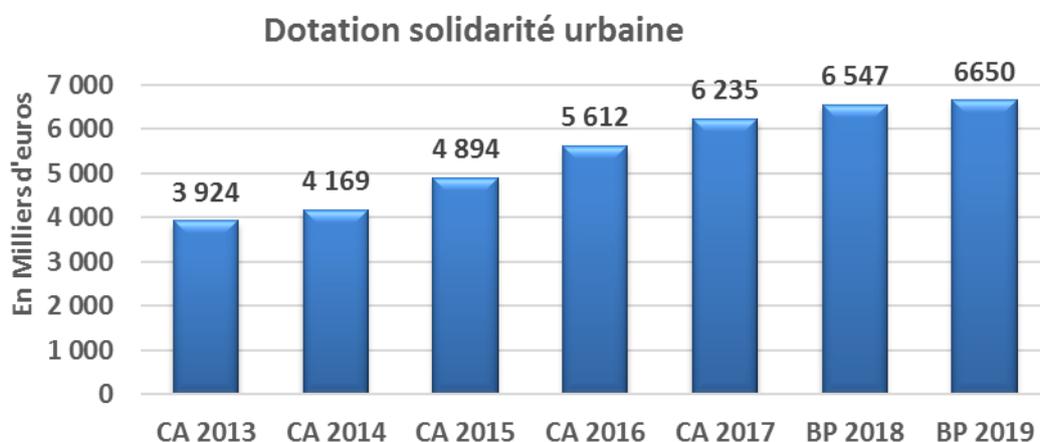
Année	Baisse DGF	Manque à gagner base 2013
2013		
2014	- 827 434 €	-827 434 €
2015	- 1 848 004 €	-2 675 438 €
2016	- 1 767 421 €	-4 442 859 €
2017	- 1 125 400 €	-5 568 259 €
Total base 2013	- 5 568 259 €	-13 513 990 €

☞ **Ce qu'il faut retenir :**

Stabilisation de la DGF au montant perçu 2018. On peut remarquer qu'en l'espace de 5 ans, la dotation forfaitaire a été divisée par 2, soit 5,56 M€ de pertes de recettes pour la Ville soit un manque à gagner de 13,51 M€ par rapport à la base 2013.

(b) 2. Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

Le deuxième principal concours financier de l'État est la DSUCS. Ce concours a progressé de la manière suivante ces dernières années :



Cette dotation est versée par l'Etat aux villes de plus de 10 000 habitants en fonction d'un classement établi sur la base d'un indice synthétique qui tient compte du potentiel financier, du revenu moyen des habitants, du nombre de bénéficiaires d'aides au logement et du pourcentage de logements sociaux.

Rappelons que depuis 2012, le classement de Beauvais issu de cet indice synthétique a un impact sur le montant de la contribution au FPIC (exonération).

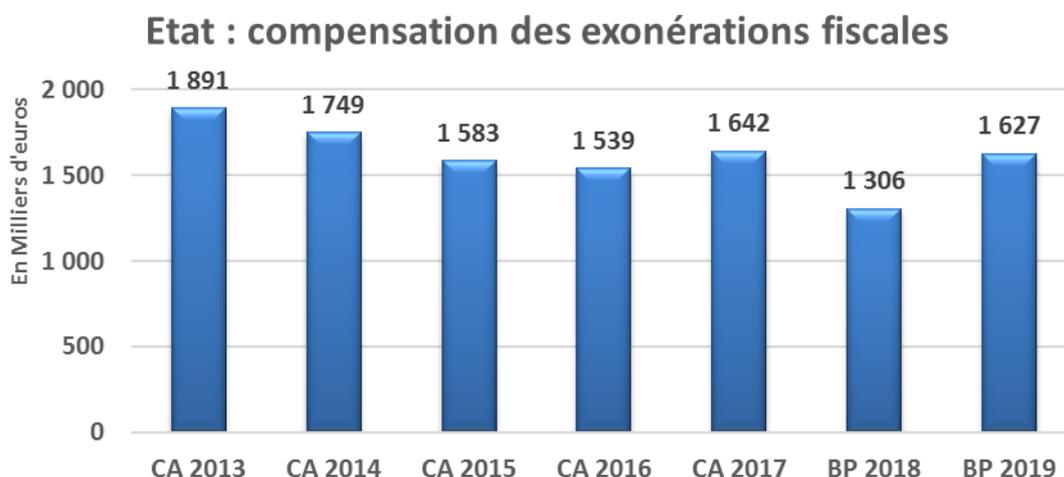
Comme indiqué dans les orientations budgétaires, le projet de loi finances 2019 prévoit, en son article n°79 une hausse de 190 M€ de la péréquation verticale au sein de la DGF : 90 M€ pour la DSU, 90 M€ pour la DSR et 10 M€ pour la dotation de péréquation des départements. Ces augmentations sont financées dans le cadre de l'enveloppe stable de DGF. Ainsi, mécaniquement les villes qui perçoivent de la DSU, voient ladite recette augmenter.

☞ Ce qu'il faut retenir :

Progression de la péréquation verticale au sein de la DGF

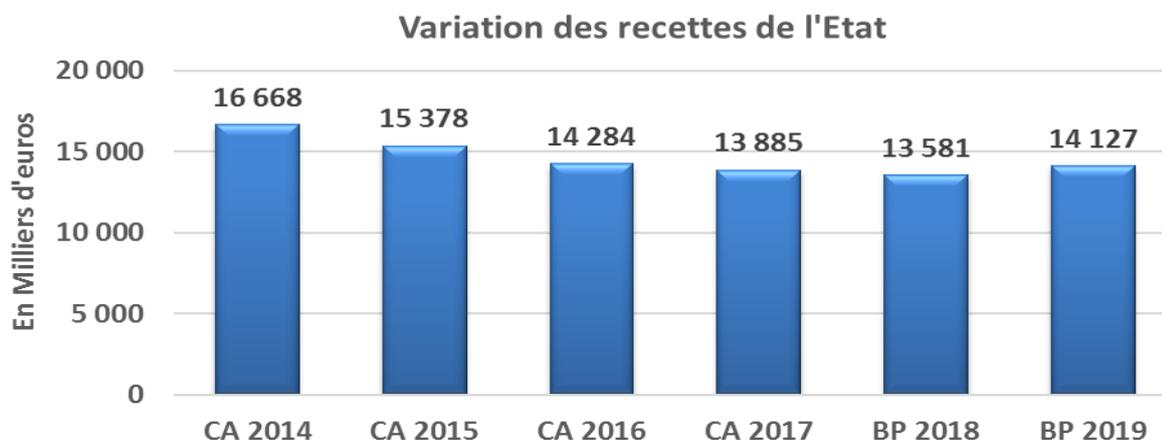
(b) 3. Les dotations de compensation d'exonérations de l'État

Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'État aux contribuables en matière de taxe professionnelle, taxe d'habitation dont celle sur les logements vacants, foncier bâti ou non bâti. Globalement, l'évolution anticipée est la suivante :



Pour rappel, la loi 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, qui a remplacé les ZUS par les quartiers prioritaires de la ville (QPV), les bailleurs publics bénéficient d'un abattement de 30% de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), pour leur patrimoine situé en QPV, s'ils ont conclu une convention partenariale, laquelle doit être annexée au contrat de ville de référence. L'augmentation des inscriptions budgétaires par rapport au BP 2018 prend acte des montants perçus au titre de l'exercice 2018 (réalisé).

Ainsi, globalement, concernant les dotations en provenance de l'Etat (point 1.21 à 1.23), le graphique qui suit synthétise les évolutions de ces dernières années :



☞ Ce qu'il faut retenir :

C'est le poids des recettes de l'Etat dans le budget de fonctionnement.

Les recettes de l'Etat couvriraient 16,91 % des recettes réelles de fonctionnement contre 16,38 % au BP 2018. Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, les recettes de l'Etat couvriraient 19,26 % desdites dépenses contre 18,48 % au BP 2018.

L'enjeu est bien de gagner en autonomie financière, condition impérative pour maintenir l'autonomie de gestion. Elle implique que les collectivités territoriales disposent de ressources suffisantes pour mener leurs actions et d'une certaine liberté dans les politiques menées.

Pour les élus locaux, l'idée est de faire en sorte qu'une part déterminante des recettes des collectivités locales dépende des décisions prises par les élus locaux et dont ils assument la responsabilité.

(c) [Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement](#)

Le chapitre 70 « produits des services » qui totalise 5,45 M€ contre 6,07M€ au BP 2018 est en baisse de 10,19 % résulte des principales variations suivantes :

- Une baisse à hauteur de 378 K€ est attendue notamment en raison des nouvelles modalités de financement de la redevance stationnement, d'une part, et de la diminution des amendes de stationnement, d'autre part
- Modification des méthodes de refacturation des frais par les budgets annexes, soit – 127 k€.

Le chapitre 75 qui atteint 0,63 M € contre 0,59M€ au BP 2018 enregistre une augmentation de 45 mille euros pour tenir compte de l'actualisation des revenus des immeubles.

Le chapitre 013 avec 0,30 M€ contre 0,41M€ au BP 2018 enregistre une baisse de -107 mille euros en raison de la disparition des recettes relatives aux contrats aidés.

Le chapitre 77 (17 k€) n'appelle pas d'observation particulière.

Le chapitre 78 dont la prévision budgétaire est nulle correspond aux éventuelles reprises de provisions à réaliser au cours de l'exercice.

Le chapitre 042 correspond aux amortissements des subventions d'équipement perçues et augmente très légèrement par rapport à la prévision du BP 2018 pour tenir compte du plan d'amortissement de nos subventions d'équipement, qui, comme l'impose l'instruction comptable M14, doit se faire au même rythme que l'amortissements des biens concernés.

☞ Ce qu'il faut retenir :

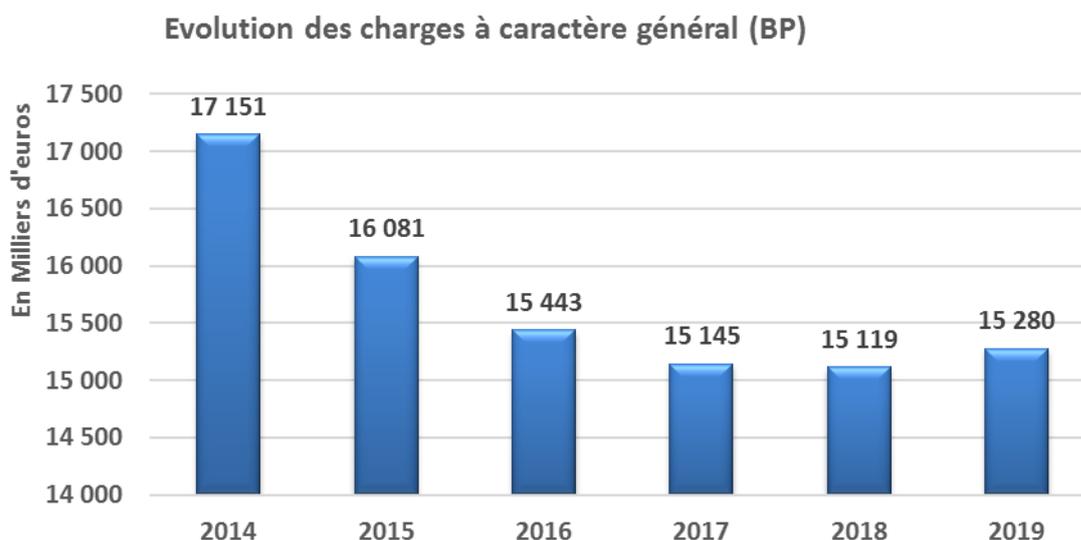
Une prévision en baisse de 0,57 M€ sur les autres chapitres budgétaires de recettes pour tenir compte des nouvelles modalités de financement de la redevance stationnement, de la diminution des amendes de stationnement et d'une modification portant sur les méthodes de refacturation des frais par les budgets annexes.

2) Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		CA 2017	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Variation
011	Charges à caractère général	14 015 282	15 144 923	15 118 934	15 280 177	1,07%
012	Charges de personnel	45 381 078	47 724 757	47 429 236	46 766 779	-1,40%
014	Atténuation de produits		1 000		7 000	
65	Autres charges de gestion courante (3)	9 608 587	9 145 447	9 172 263	9 676 876	5,50%
66	Charges financières (y/c ICNE) (2)	1 583 241	1 795 000	1 600 000	1 450 000	-9,38%
67	Charges Exceptionnelles	68 572	86 000	84 300	79 600	-5,58%
68	Dot. Provisions	35 842	80 000	80 000	80 000	0,00%
023	Virement à la section d'investissement		3 220 000	4 760 000	5 392 930	13,30%
042	opérations d'ordre de transfert entre section	6 549 091	4 781 334	4 881 334	5 039 334	3,24%
Total dépenses de fonctionnement :		77 241 693	81 978 461	83 126 067	83 772 696	0,78%

(a) Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général totalisent 15,280 M€ et les inscriptions budgétaires ont varié ces dernières années de la manière suivante :



Nb : données issues des budgets primitifs

Ainsi, le total des prévisions pour ce chapitre est en quasi-stagnation par rapport à 2018, soit 15,28 M€ de prévisions et une progression de 1,07 %.

Toutefois, on peut relever les variations suivantes par rapport au BP 2018 :

- - 40 mille euros pour les contrats de prestations de services ;
- + 200 k€ au titre de l'augmentation des fluides ;

- + 12 mille euros pour des interventions diverses à destination des bâtiments publics ;
- +76 mille euros au titre de la maintenance ;
- + 5 mille euros pour les fournitures scolaires ;
- + 20 mille euros au titre des carburants ;
- +10 mille euros au titre de l'entretien des voiries ;
- + 37 mille euros au titre des frais de nettoyage des locaux

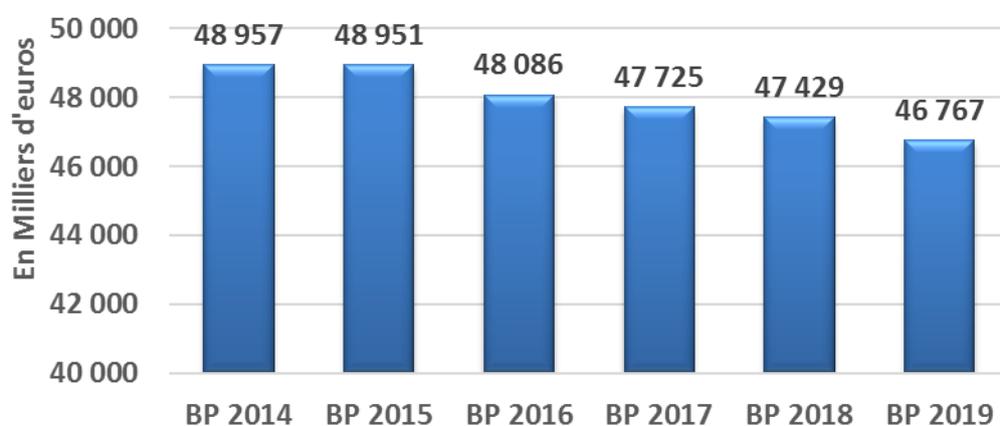
☞ **Ce qu'il faut retenir :**

Une légère augmentation des charges à caractère général de 1,07% face à un contexte prévisionnel inflationniste 2019 à hauteur de 1,7%. Cette progression traduit les efforts de gestion.

(b) Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent 46,76 M€ et ont évolué ces dernières années de la manière suivante :

Evolution des charges de personnel (BP)

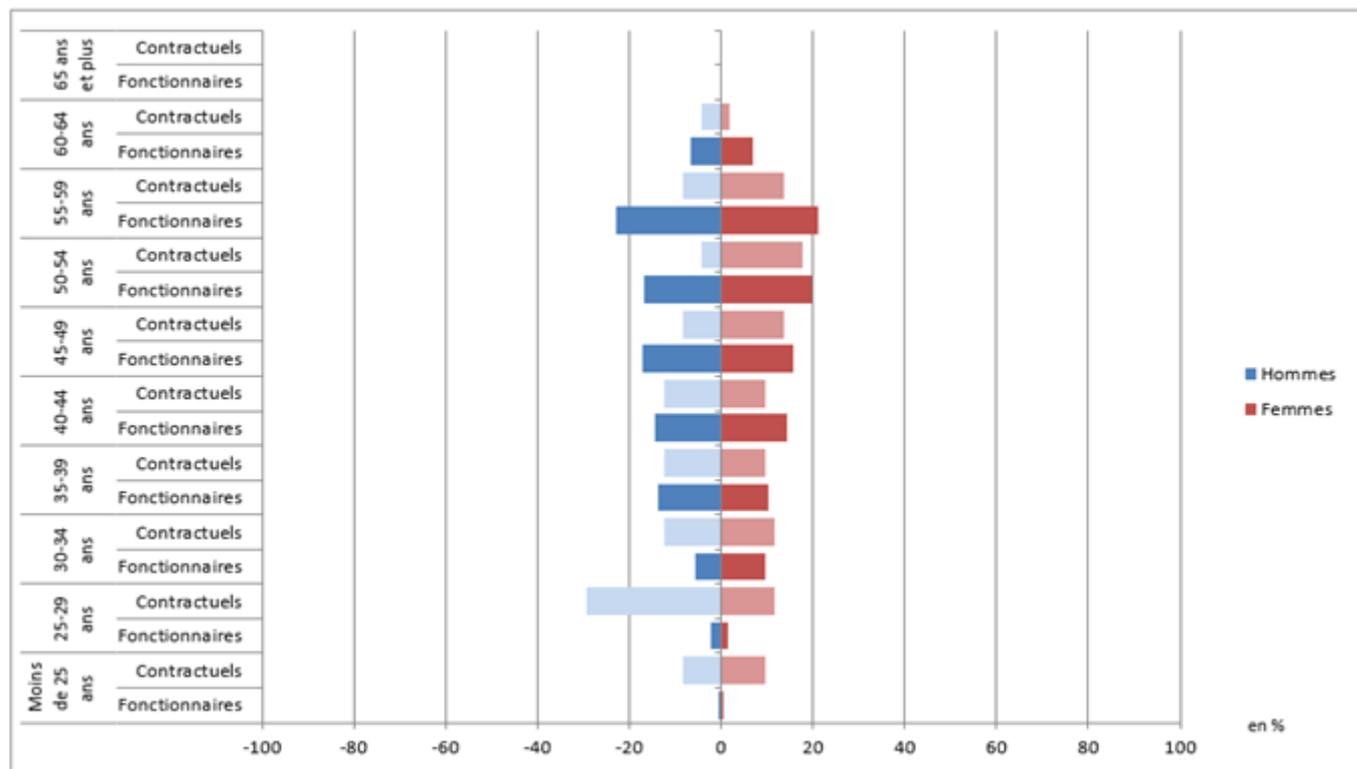


Nb : données issues des budgets primitifs

Le budget 2019 en matière de dépenses de personnel diminue de -0,662 M€ (-1,40%) par rapport au BP 2018.

Comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires, la réduction des inscriptions budgétaires ne préfigure pas une réduction du nombre d'agents publics. Dans le cadre des hypothèses retenues, il s'agit d'un ajustement par rapport à la moyenne des disponibles budgétaires des trois derniers exercices. Par ailleurs, cette inscription budgétaire comprend le phénomène du glissement vieillesse technicité (GVT) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant (avancements d'échelons, avancements de grades, changements de cadres d'emplois).

L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs sera impactée par le nombre de départs en retraite.



De manière générale, depuis plusieurs années, chaque départ, quel qu'en soit le motif, est l'occasion pour les services de questionner leur organisation. Il n'est plus possible de se projeter dans un remplacement poste pour poste. L'objectif de maîtrise de la masse salariale additionné à celui de la nécessaire évolution de nos services publics conduit à adapter régulièrement les organisations. Les compétences recherchées évoluent. La digitalisation et le développement de l'e-administration apportent de nouveaux outils et méthodes de travail mais aussi de nouvelles réflexions et organisations

Hors les directions ressources humaines, finances-contrôle de gestion, systèmes d'information et télécommunication, directions mutualisées, qui consolident leurs organisations et renforcent leurs effectifs pour mener plus efficacement leurs missions au profit des 4 entités (création en 2018 d'un poste de chargé de communication interne (B), un poste de chargé de mission relations sociales (A), requalification d'un poste de cadre intermédiaire, catégorie B, en un poste de responsable du service comptabilité générale, catégorie A, un poste de chargé de suivi des recettes et subventions (B), un poste de technicien applicatifs métiers (B)), plusieurs postes seront à pourvoir en 2019 au sein des services municipaux.

Les recrutements externes d'ores et déjà prévus qui interviendront dans les prochains mois sont :

- 1 coordonnateur petite enfance (poste mutualisé) (A)
- 1 directeur de l'architecture (poste mutualisé) (A)
- 5 agents de police municipale (création d'un 3^e poste de chef de service et d'une équipe de proximité) (1 B et 4 C)
- 2 postes d'agent d'accueil en centre social (C)

A ces recrutements externes, viendront s'ajouter d'autres mobilités « internes » au sens large, entre la Ville, le centre communal d'action sociale (CCAS) ou la communauté d'agglomération du Beauvaisis qui permettront de pourvoir différents postes vacants ou créés dans le cadre de redéploiements de missions. Elles sont souvent l'occasion de belles opportunités pour des agents qui souhaitent relever de nouveaux challenges ou d'autres en attente d'un reclassement

professionnel suite à un avis médical.

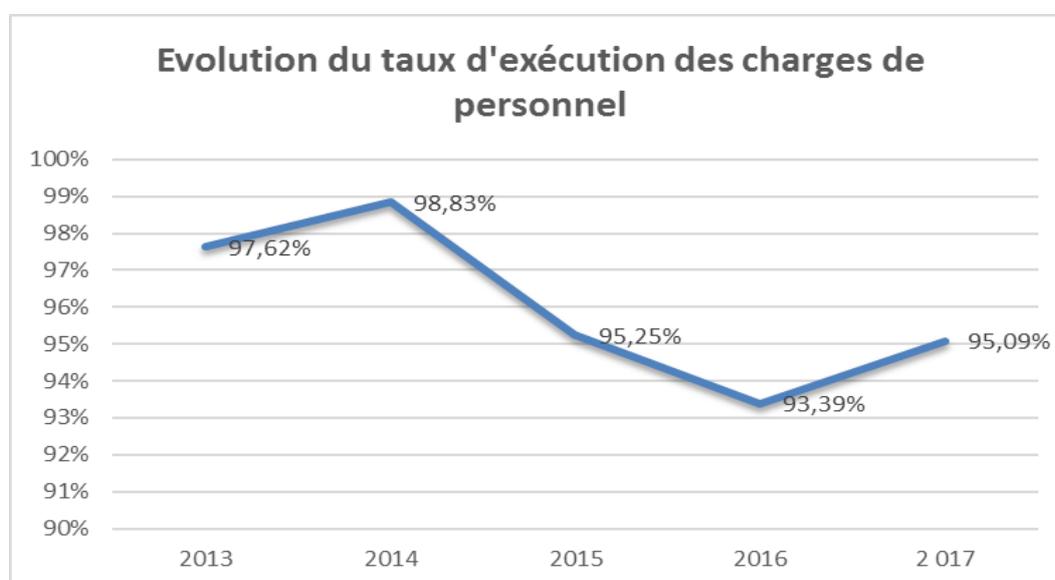
Ainsi, en 2019, s'imposent :

- la poursuite de la mise en œuvre du dispositif « parcours professionnel, carrières, rémunérations » (PPCR) après son gel exceptionnel en 2018. Rappelons que ce dernier prévoit une revalorisation des grilles indiciaires indépendamment de toute augmentation de la valeur du point. L'impact estimé est de 120 000 euros.
- la prise en charge partielle de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG. En effet, instaurée au 1er janvier 2018 pour compenser la hausse de la CSG, elle est applicable à l'ensemble des agents public (fonctionnaires et contractuels) rémunérés au 31 décembre 2017 et présents dès le 1er janvier 2018. Les agents contractuels recrutés depuis le 1^{er} janvier 2018 en sont exclus. Les agents sous contrat de droit privé ne sont pas non plus concernés.

Cette indemnité est supportée par la collectivité et compensée pour les seuls agents fonctionnaires relevant de la CNRACL via une baisse de cotisation patronale (baisse du taux de la contribution maladie pour l'employeur de 11,5 % à 9,88 %),

- Aucune hausse des cotisations patronales CNRACL et IRCANTEC ne semble prévue.
- Au 1^{er} octobre 2018, la collectivité a fait le choix d'un nouveau dispositif de régime indemnitaire notamment au travers du régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). 2019 sera la première année pleine de ces nouvelles règles adoptées par la collectivité, certes dans le cadre d'une mise en œuvre nécessaire certaines des anciennes primes versées n'ayant plus de base légale, mais avec, entre autres, l'ambition de revaloriser le régime indemnitaire des agents de catégorie C. Le complément annuel ne sera pas déployé en 2019. Il prendra effet à partir de 2020, se basant sur les entretiens professionnels 2019. Le surcoût estimé pour 2019 est de 350 000 euros.

Au-delà de ces éléments qui impacteront le budget personnel de 2018, on peut rappeler l'historique des taux d'exécution des dépenses à l'aide du graphique suivant :



Après avoir atteint 98,83% d'exécution, les taux d'exécution ont connu deux années consécutives de baisse pour atteindre 93,39%.

☞ Ce qu'il faut retenir :

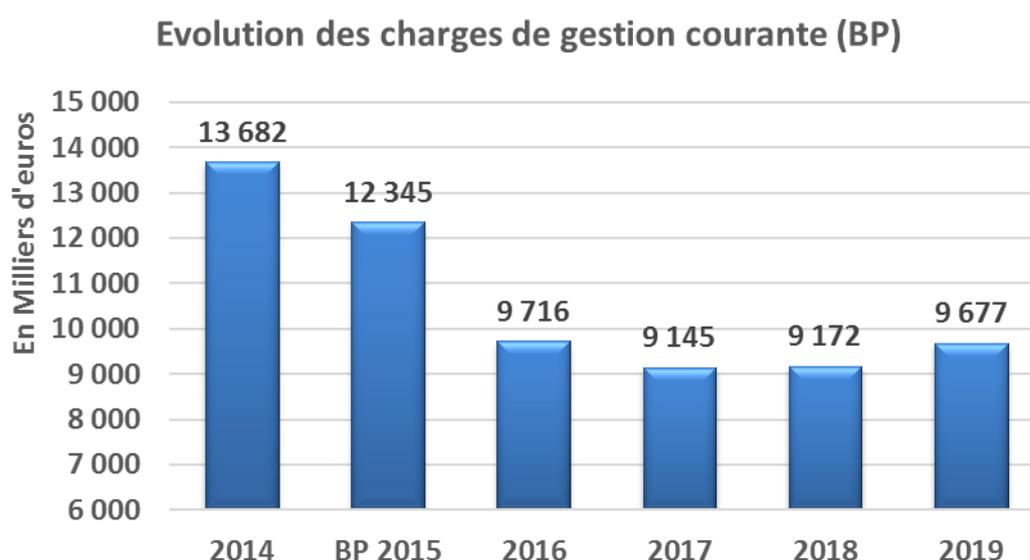
Un léger recul des inscriptions budgétaires relatives aux charges de personnel pour tenir compte de l'exécution des charges de personnel sur les trois derniers exercices (moyenne 94,57 %).

(c) Chapitre 014 – Atténuation de produits

Ce chapitre budgétaire intègre en 2019 une prévision de 7.000 euros.

(d) Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante totalisent 9,67 M€ et ont évolué ces dernières années de la manière suivante :



Ce chapitre totalise 9,67 M€ au BP 2019, en augmentation par rapport au BP 2018 de +504 K€

Il faut souligner la quasi-stabilisation de l'enveloppe dévolue aux associations, soit 4,193 M€ dans un contexte contraint des dépenses publiques. S'agissant des crèches associatives, il a été fait le choix de reconduire les montants attribués. Enfin, il faut souligner que l'enveloppe de 510 370 euros dévolue aux écoles privées sous contrat d'association est en légère augmentation de 4 mille euros par rapport au BP 2018.

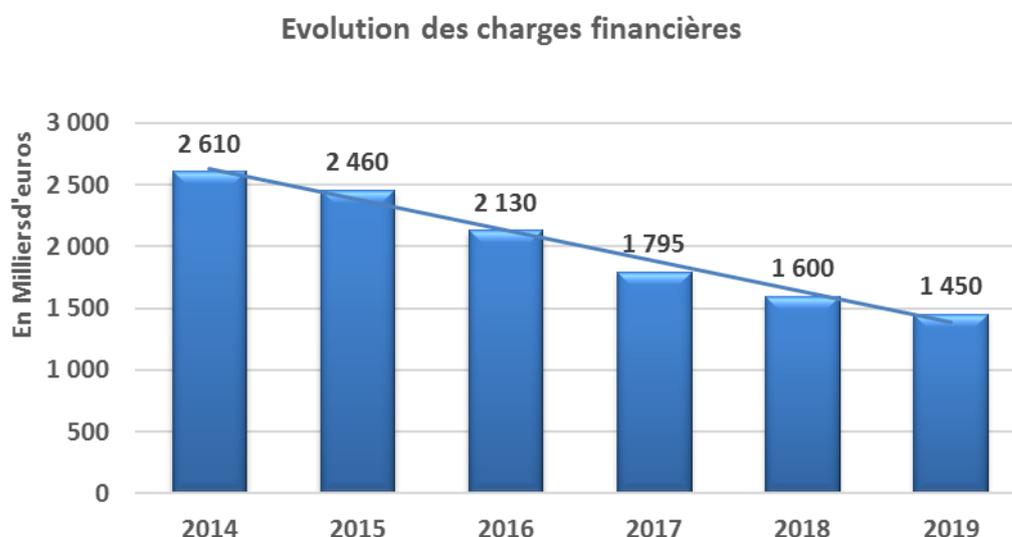
L'augmentation constatée au chapitre 65, résulte de l'inscription de crédits au titre de la subvention d'équilibre du budget AGEL dès le vote du Budget Primitif.

☞ Ce qu'il faut retenir :

Le maintien à un niveau élevé de la subvention aux associations, aux écoles privées sous contrat d'association.

(e) Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières budgétées totalisent 1,45 M€ contre 1,6M€ au BP 2018 et diminuent par rapport à ces dernières années :



Il est ainsi prévu, conformément aux orientations budgétaires, une baisse de 9,4 % des charges financières.

Ces 1,45 M€ se décomposent de la façon suivante :

- 1,45 M€ au titre des intérêts réglés à l'échéance (article 66111) et dont le montant est diminution de 7,3 % par rapport à la prévision 2018 ;
- 25 mille euros prévus au titre des intérêts de ligne de trésorerie, et dont le montant en baisse de 50 % par rapport au BP 2018, traduisant la bonne maîtrise des flux de trésorerie ;
- 10 mille euros au titre des autres charges financières ;
- -35 mille euros prévus au titre des intérêts courus non échus. Montant négatif correspondant au montant rattaché l'an passé inférieur au montant qui serait rattaché en fin d'année.

☞ Ce qu'il faut retenir :

Le recul des charges financières de 9,4 % et un volume global des charges financières nettement inférieur aux moyennes nationales. Au CA 2017, 28 euros par habitant ont été dépensés au titre des charges financières contre 50 euros pour la moyenne de la strate, traduisant la situation saine de la ville au regard de son niveau d'endettement.

(f) Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

Le chapitre des « charges exceptionnelles » atteint 79,6 k€ et intègre :

- des crédits nécessaires à l'annulation de titres de recettes sur exercice clos (40k€)
- Les crédits nécessaires à l'attribution de bourses dans le cadre de « la bourse aux initiatives citoyennes », soit 28,6 k€, mise en place par la Ville de Beauvais et permettant de financer un projet porté par les habitants

Une enveloppe de 80k€ est consacrée au titre de provisions semi-budgétaires éventuelles

à constituer. Cette somme peut permettre d'opérer un éventuel ajustement de la provision pour dépréciation des actifs circulants (impayés). Cette enveloppe n'a pas été utilisée l'an passé.

Un montant total de 5,039 M€ est dévolu aux dotations aux amortissements, montant en hausse par rapport à 2018 et conforme à l'évolution de nos plans d'amortissement.

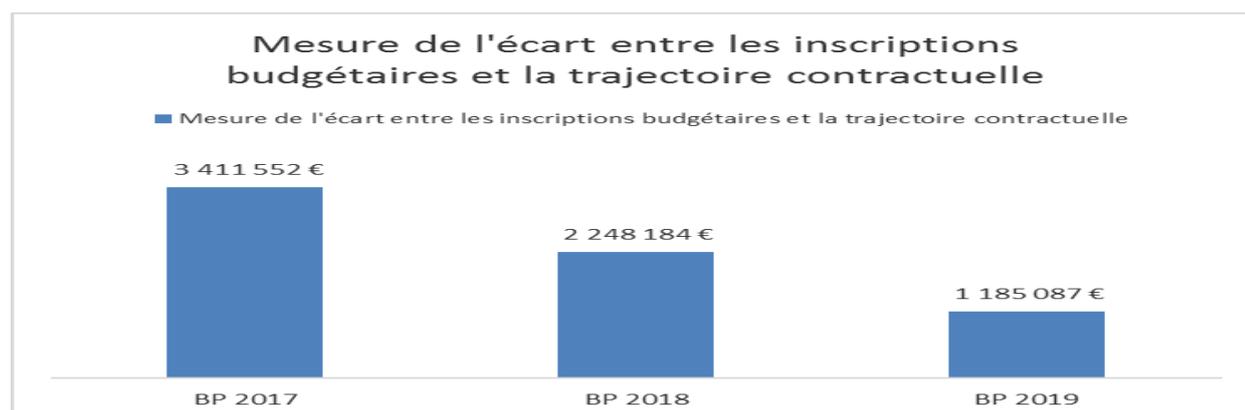
Quant au virement en faveur de la section d'investissement, il atteint quant à lui 5,392 M€ en 2019, soit un montant en augmentation de + 13 % par rapport à 2018.

Ainsi, globalement, la part du fonctionnement affectée à l'investissement un autofinancement prévisionnel brut 10,182 M€, soit un montant qui représente une hausse de 769 k€ soit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Variation
Contributions directes	38 213 000 €	38 441 000 €	38 600 000 €	159 000 €
Autres impôts et taxes	19 987 761 €	19 706 161 €	20 776 450 €	1 070 289 €
DGF	6 100 000 €	5 727 737 €	5 850 000 €	122 263 €
Autres dotations, sub et participations	10 951 069 €	11 932 098 €	11 887 178 €	- 44 920 €
Produits des services et du domaine	5 219 969 €	6 069 791 €	5 451 168 €	- 618 623 €
Autres recettes	1 389 460 €	1 002 100 €	940 700 €	- 61 400 €
Produits de gestion (A)	81 861 259 €	82 878 887 €	83 505 496 €	626 609 €
Charges de personnel	47 724 757 €	47 429 236 €	46 766 779 €	-662 457 €
Charges à caractère général	15 144 923 €	15 118 934 €	15 280 177 €	161 243 €
Subventions	7 260 182 €	7 375 241 €	7 273 168 €	-102 073 €
Autres charges	1 886 265 €	1 797 022 €	2 410 708 €	613 686 €
Charges de gestion (B)	72 016 127 €	71 720 433 €	71 730 832 €	10 399 €
Excédent brut de fonctionnement (C=A-B)	9 845 132 €	11 158 454 €	11 774 664 €	616 210 €
Produits financiers	200 €	200 €	100 €	- 100 €
Charges financières	1 795 000 €	1 600 000 €	1 450 000 €	- 150 000 €
Produits exceptionnels	20 000 €	18 000 €	17 100 €	- 900 €
Charges exceptionnelles	86 000 €	84 300 €	79 600 €	- 4 700 €
Reprises de provisions	29 200 €	- €	- €	- €
Dotations aux provisions	80 000 €	80 000 €	80 000 €	- €
Autofinancement prévisionnel brut (D=C-(solde exceptionnel+solde financier))	7 933 532 €	9 412 354 €	10 182 264 €	769 910 €
Amort. Du capital de la dette (E)	8 822 041 €	8 970 715 €	8 520 215 €	-450 500 €
Autofinancement prévisionnel net (F=D-E)	- 888 509 €	441 639 €	1 662 049 €	1 220 410 €

Ce niveau d'autofinancement est conforme aux orientations budgétaires fixées par la majorité municipale qui visent à augmenter la capacité d'investissement de la Ville.

Ainsi, s'agissant du respect de la trajectoire contractuelle, cette dernière est améliorée par rapport aux hypothèses exposées lors des orientations budgétaires 2019 soit un écart de 1,185 M€ au lieu de 1,289 M€ :



☞ Ce qu'il faut retenir :

Une amélioration significative de l'autofinancement traduisant d'une part, la gestion saine de notre budget de fonctionnement, et d'autre part, la volonté d'augmenter nos dépenses d'investissement dans le cadre de la contractualisation fixée par l'Etat.

B) La section d'investissement

La section d'investissement du budget primitif 2019 atteint 33,62M€ (28,64% contre 24,9% au BP 2018), un montant en progression de 22,22 %

1) Les ressources d'investissement

Recettes d'investissement		CA 2017	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Variation
10	Dotations et fds propres	13 984 312	2 345 000	2 000 000	2 100 000	5,00%
13	Subventions d'investissement	3 810 454	2 462 723	3 477 800	2 627 500	-24,45%
16	Emprunts et dettes (sf. 1688 ICNE et 166 emprunts de refinancement)	5 009 148	9 806 510	11 737 510	17 835 451	51,95%
20-23	Recettes d'équipement		0			
27	Remb. de prêts	920 200	893 200	29 200		-100,00%
45	Opérations pr le cpte de tiers		10 000	10 000	30 000	200,00%
021	Prélèvement en provenance de la section de fct.		3 220 000	4 760 000	5 392 930	13,30%
024	Pdts de cessions		190 000	616 000	600 000	-2,60%
040	opérations d'ordre de transfert entre section	6 549 091	4 781 334	4 881 334	5 039 334	3,24%
041	Opérations patrimoniales	42 450	0			
Total recettes d'investissement :		30 315 655	23 708 767	27 511 844	33 625 215	22,22%

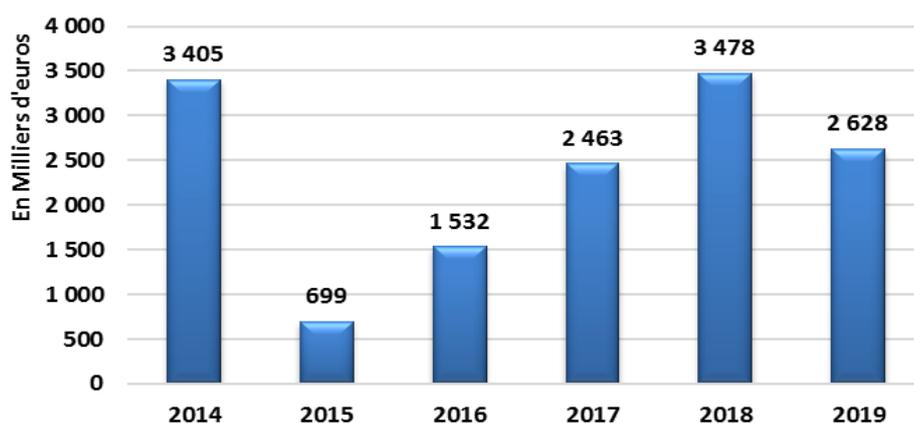
(a) Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise 2,1 M€ en 2019 et se décompose en :

- 1,6 M€ au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Cette prévision est établie en tenant compte du taux du FCTVA pour les dépenses éligibles réalisées en 2018.
- 500 k€ de taxe d'aménagement (TA)

(b) Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Subventions d'investissement prévues



Le niveau des subventions d'investissement budgétées est directement lié au programme d'investissement développé au point 2.2.2 « chapitre 20 à 23 opérations d'équipement ».

Les 2,628 M€ de subventions à percevoir prennent en compte notamment :

- 505 k€ au titre du projet terrain synthétique OMET dont 300 k€ de la DPV, 145 k€ du département et 60 k€ de la région ;
- 500 k€ au titre de la politique de la ville pour la construction de la salle des fêtes ;
- 350 k€ au titre de l'intervention sur la piste d'athlétisme Ladoumègue ;
- 295 k€ au titre de la maison de quartiers Saint Lucien ;
- 188 k€ au titre du CPE éclairage public financé par le FSIL ;
- 120 k€ au titre des améliorations thermiques du pôle Clémenceau
- 133 k€ au titre du dédoublement des classes
- 122 k€ au titre de la création de deux city stades situés à l'équipement Morvan.

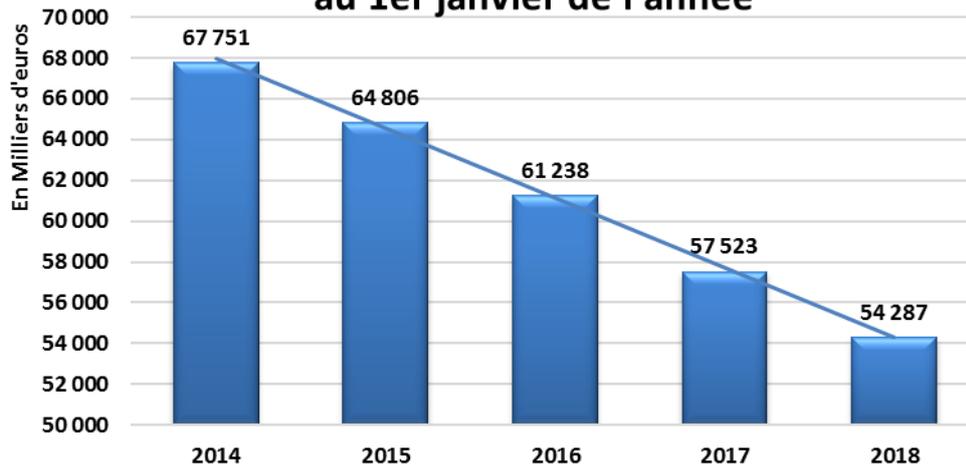
(c) [Chapitre 16 – Emprunts](#)

S'agissant de l'emprunt d'équilibre, il faut souligner que le niveau prévu dans le cadre du budget primitif est en augmentation de 6,30 M€ par rapport au BP 2018 et est en diminution au regard du montant exposé dans le rapport d'orientations budgétaires. La prévision, qui atteint donc 17,82 M€ est en augmentation de 54,76 % par rapport au BP 2018. Ce montant constitue une enveloppe maximale dont le niveau effectif sera revu à la baisse pour tenir compte de l'affectation des résultats 2018 (pour rappel, le recours à l'emprunt avait été minoré de 3,451 M€ lors du BS 2018), du niveau effectif des réalisations budgétaires, et des éventuelles subventions d'investissement non prévues à l'ouverture du budget 2019,

Compte tenu du niveau prévisionnel de remboursements de nos emprunts (8,9 M€), l'objectif est de contenir l'encours de la dette au cours de l'année 2019 afin de ne pas obérer nos marges de manœuvre sur les prochains exercices.

Au-delà des éléments communiqués dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, les tableaux suivants mesurent et comparent l'évolution ces dernières années de l'encours de la dette :

Niveau de la dette au 1er janvier de l'année

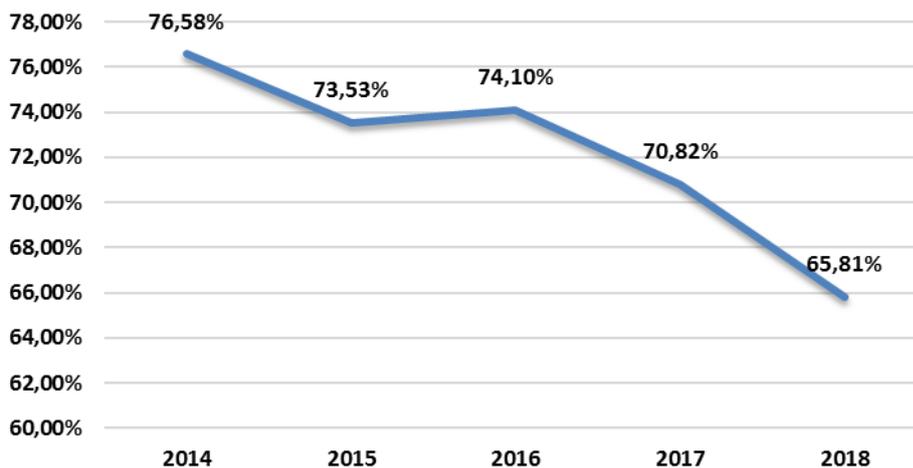


Nb : données issues des comptes administratifs sauf 2018, simulation au 04/12/2018 comprenant une projection des emprunts en cours de réalisation au titre de l'exercice 2018.

☞ Ce qu'il faut retenir :

La baisse du niveau de l'endettement au 1^{er} janvier 2019 serait de -3,236 M€ ou de -5,63 % par rapport à la situation 2017.

Evolution du poids de la dette / RRF



Nb : données issues des comptes administratifs sauf 2018, simulation au 04/12/2018

☞ Ce qu'il faut retenir :

Au CA 2017, l'encours de la dette de la Ville représente 1 023 euros par habitant contre 1 416 pour la moyenne de la strate.

(d) [Les autres chapitres budgétaires des ressources d'investissement](#)

Concernant le chapitre des cessions d'immobilisations, une prévision de 600 K€ est inscrite au budget primitif conformément au programme de cessions immobilières qui concernera en 2019.

2) *Les dépenses d'investissement*

Dépenses d'investissement		CA 2017	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Variation
10/13	Remb. Subventions /dotations	751 015	725 859			
16	Emprunts et dettes assimilées (sf. 166)	8 721 279	8 822 041	8 970 715	8 520 215	-5,02%
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	17 826 289	14 083 065	18 302 149	24 825 000	
23	Travaux en cours					
-	Opérations d'équipement					35,64%
26	Participations		0			
27	Prêts et immob. Financières	1 500 000	0			
45	Opérations pr le cpte de tiers		10 000	10 000	30 000	200,00%
040	opérations d'ordre de transfert entre section	74 305	67 802	228 980	250 000	9,18%
041	Opérations patrimoniales	42 724	0			
Total dépenses d'investissement :		28 915 612	23 708 767	27 511 844	33 625 215	22,22%

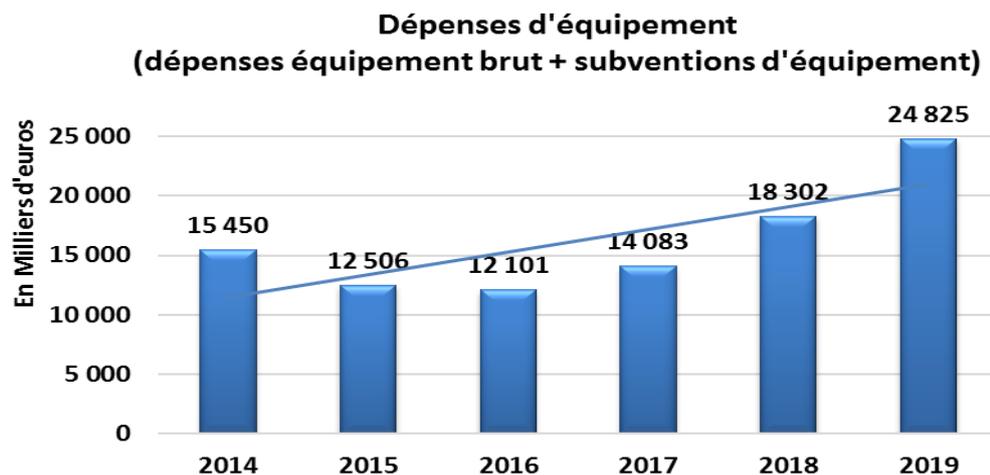
Hors affectation du 001

(a) [Chapitre 16 Emprunts et assimilés](#)

La simulation au 04/12/2018 aboutit à un remboursement en capital des emprunts en 2019 de 8,52 M€ ce qui induit une diminution de 5,02% du remboursement en capital des emprunts.

(b) [Chapitres 20 à 23 Immobilisations et opérations d'équipement](#)

Ces chapitres totalisent 24,82 M€ contre 18,3M€ inscrits au BP 2018, montant en augmentation de +35,64 % par rapport à 2018 :



Le tableau qui suit reprend les autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement

(CP) telles que ajustées dans le cadre du BP 2019 :

No AP	Libellé	Montant des AP			Montant des CP			
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019 (BP)	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (cumul au 31/12/18)*	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2019 (BP)	Restes à financer de l'exercice 2020	Restes à financer (exercices au-delà de 2020)
47	Rénovation maison quartier St Lucien (centre social interquartiers)	3 300 000,00 €		3 300 000,00 €	2 541 759,24 €	754 000,00 €	0,00 €	4 240,76 €
49	Plan de rénovation des écoles	3 000 000,00 €		3 000 000,00 €	2 056 290,75 €	495 000,00 €	290 000,00 €	158 709,25 €
50	Plan de réhabilitation des gymnases	2 070 000,00 €		2 070 000,00 €	1 411 233,27 €	300 000,00 €	300 000,00 €	58 766,73 €
51	Plan de rénovation des Accueils de Loisirs sans Hébergement	1 560 000,00 €		1 560 000,00 €	906 929,04 €	250 000,00 €	50 000,00 €	353 070,96 €
52	Plan Lumière (renouvelt de l'éclairage public / contrat de performance énergétique)	8 850 000,00 €		8 850 000,00 €	5 791 785,05 €	2 055 000,00 €	908 000,00 €	95 214,95 €
53	Plan Maxi Voirie	6 900 000,00 €	4 000 000,00 €	10 900 000,00 €	4 886 867,46 €	4 000 000,00 €	2 000 000,00 €	13 132,54 €
54	Salle des Fêtes	2 000 000,00 €	200 000,00 €	2 200 000,00 €	48 830,00 €	750 000,00 €	1 000 000,00 €	401 170,00 €
55	Local serv espaces verts Coteaux St Jean	800 000,00 €	300 000,00 €	1 100 000,00 €	1 007 272,00 €	51 000,00 €	0,00 €	41 728,00 €
56	Pôle solidarité	2 304 000,00 €		2 304 000,00 €	268 956,00 €	1 750 000,00 €	285 000,00 €	44,00 €
57	Cœur de Ville 2e tranche		14 200 000,00 €	14 200 000,00 €		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	12 200 000,00 €
58	Centre technique Municipal - rénovation bâtiments		1 500 000,00 €	1 500 000,00 €		290 000,00 €	600 000,00 €	610 000,00 €
59	Quadrilatère trvx mise en conformité tranche 1		1 430 000,00 €	1 430 000,00 €		1 230 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
60	Abords Theatre et parking		2 050 000,00 €	2 050 000,00 €		1 650 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €
61	Stade Omet -terrain synthétique		1 070 000,00 €	1 070 000,00 €		699 000,00 €	371 000,00 €	0,00 €
62	NPRU Ingénierie		1 750 000,00 €	1 750 000,00 €		150 000,00 €	500 000,00 €	1 100 000,00 €
63	Sonorisation stade Brisson		275 000,00 €	275 000,00 €		150 000,00 €	125 000,00 €	0,00 €
Total >>>		30 784 000,00 €	26 775 000,00 €	57 559 000,00 €	18 919 922,81 €	15 574 000,00 €	8 029 000,00 €	15 036 077,19 €

Outre l'ajustement des montants de 3 autorisations de programme (N°53 à 55), à noter l'ouverture de 7 nouvelles autorisations de programme (N°57 à 63) permettant d'engager comptablement des marchés d'études ou de travaux dont l'exécution se répartira sur deux ou plusieurs exercices.

Le tableau qui suit liste les principales opérations inscrites au programme d'investissement 2019 de la Ville de Beauvais :

Projet	Montant
Total des acquisitions	1 940 000 €
Accessibilité des bâtiments	50 000 €
Rénovation du centre technique municipal	290 000 €
Plan lumière	2 055 000 €
Gros entretien locaux administratifs	200 000 €
Local espaces verts St Jean	51 000 €
Rénovation des écoles	500 000 €
Cours d'écoles	25 000 €
Plan des réhabilitation gymnases et des stades	300 000 €
Rénovation de la piscine Bellier	250 000 €
Réfection chaussée et trottoirs	4 000 000 €
Franc marché - station service	750 000 €
Construction de la nouvelle Salle des fêtes	750 000 €
Rénovation du Quadrilatère	1 430 000 €
Maison quartier St Lucien	754 000 €
Travaux d'assainissement au plan d'eau du Canada	100 000 €
Piste athlétisme Ladoumègue	950 000 €
Abords Théâtre	1 650 000 €

Construction d'un pôle solidarité	1 750 000 €
Opération cœur de ville	1 000 000 €
Travaux sur le chauffage	400 000 €
Travaux réseau informatique	49 000 €
Entretien des crèches	45 000 €
Bâtiments Restauration scolaire	30 000 €
Gros entretien équipements culturels	20 000 €
Gros entretien salles de quartier	30 000 €
Gros entretien CLSH, locaux Jeunesse	45 000 €
Plan rénovation ALSH	50 000 €
Rénovation de l'ALSH les Lucioles	250 000 €
Gros entretien Centre de Santé	300 000 €
Archives municipales	51 000 €
Eglise St Etienne	5 000 €
Patrimoine mobilier	21 660 €
Suivi patrimonial Eglises	73 340 €
Cimetières	150 000 €
Ecospace	5 000 €
Logements	50 000 €
Chenil	15 000 €
Elispace subv d'investissement	65 000 €
Requalification des espaces verts	245 000 €
City stade Morvan	184 000 €
Aires de jeux	70 000 €
Parc Marcel Dassault	1 200 000 €
Plan d'eau du Canada	50 000 €
Stade Omet Terrain synthétique	699 000 €
Stade Brisson sonorisation	150 000 €
Maintenance Stades	20 000 €
Place de Bracheux	50 000 €
Jardins familiaux	85 000 €
Foncier -acquis. Terrains	85 000 €
Plan local urbanisme	5 000 €
NPRU	150 000 €
Divers aménagement	25 000 €
Plan action quartier	200 000 €
Pistes cyclables	80 000 €
Jalonnement	65 000 €
Divers Voirie	133 000 €
Ouvrages d'art (ponts)	32 000 €
Sécurité routière	100 000 €
Boucle locale	235 000 €
Vidéo protection	225 000 €
ERDF Participation extension réseau	100 000 €
Travaux réseau rivière	72 000 €
Confortement berges	15 000 €
Divers hors PPI	130 000 €

TOTAL comprenant 30 000 euros d'opérations pour compte de tiers*	24 855 000 €
---	---------------------

*Le crédit ouvert au chapitre 45 de 30k€, que l'on retrouve à l'identique en recette d'investissement, permet au maire d'agir en lieu et place de propriétaires, pour leur compte et à leurs frais, dans le cadre d'une procédure de péril imminent.

En ce qui concerne les acquisitions, nous pouvons noter notamment les actions suivantes :

- 550 000 euros au titre des véhicules
- 224 960 euros au titre des logiciels
- 231 986 euros au titre du matériel informatique
- 40 000 euros au titre du mobilier jeunesse
- 65 900 euros au titre du mobilier scolaire
- 167 500 euros au titre des équipements relatifs aux services techniques
- 39 000 euros au titre des équipements relatifs à l'événementiel
- 161 300 euros au titre des équipements de la vie scolaire
- 138 343 euros au titre des équipements sportifs

(c) Les autres chapitres budgétaires des emplois d'investissement

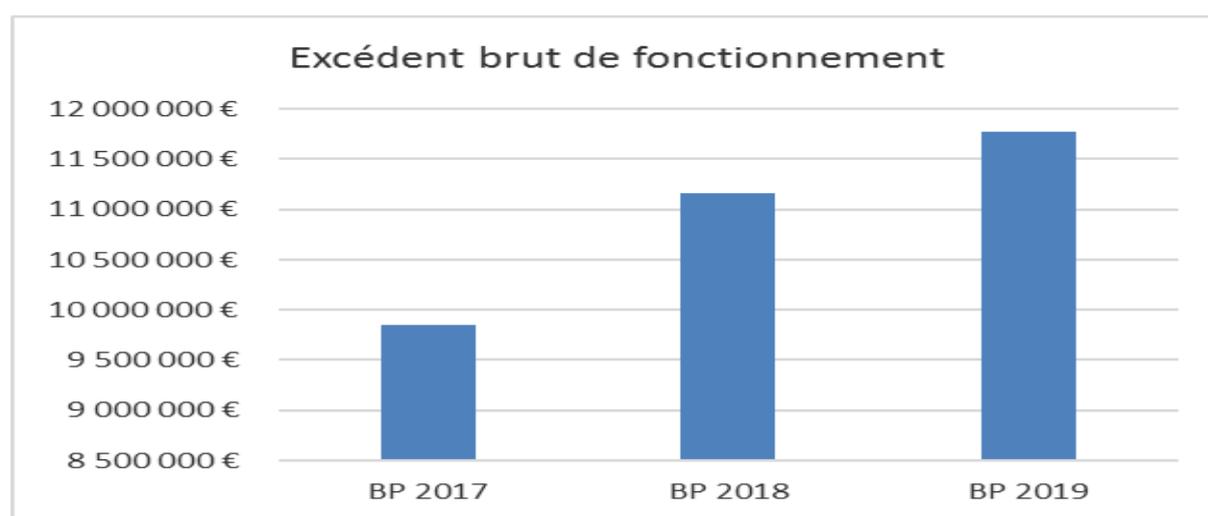
Les 250k€ inscrits au chapitre 040 correspondent aux amortissements des subventions d'équipement reçues.

C) Equilibre financier et ratios

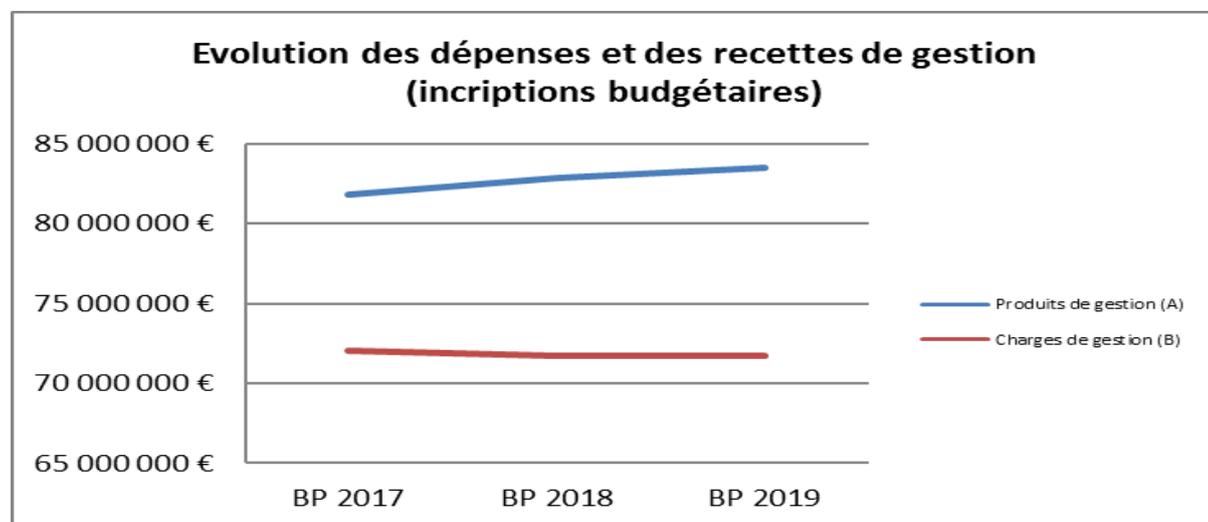
Les éléments suivants doivent permettre d'apprécier en tendance prévisionnelle la situation financière de la commune. A noter qu'un certain nombre de ratios et notamment le taux d'épargne brute, les capacités d'autofinancement brute et nette (CAF brute/nette), ainsi que les ratios relatifs à la dette ne peuvent s'apprécier qu'à la clôture budgétaire.

Tout d'abord, il convient de réaliser un focus sur l'excédent brut de fonctionnement. Le maintien de l'autofinancement brut prévisionnel est d'abord fonction de la stabilité de l'excédent brut de fonctionnement, lequel peut se trouver entamé par un effet de ciseau, les charges progressant plus rapidement que les produits. Sauf dynamisme particulier des bases fiscales ou maîtrise rigoureuse des dépenses, c'est un effet qui risque de se produire après une période plus ou moins longue de stabilité des taux d'imposition.

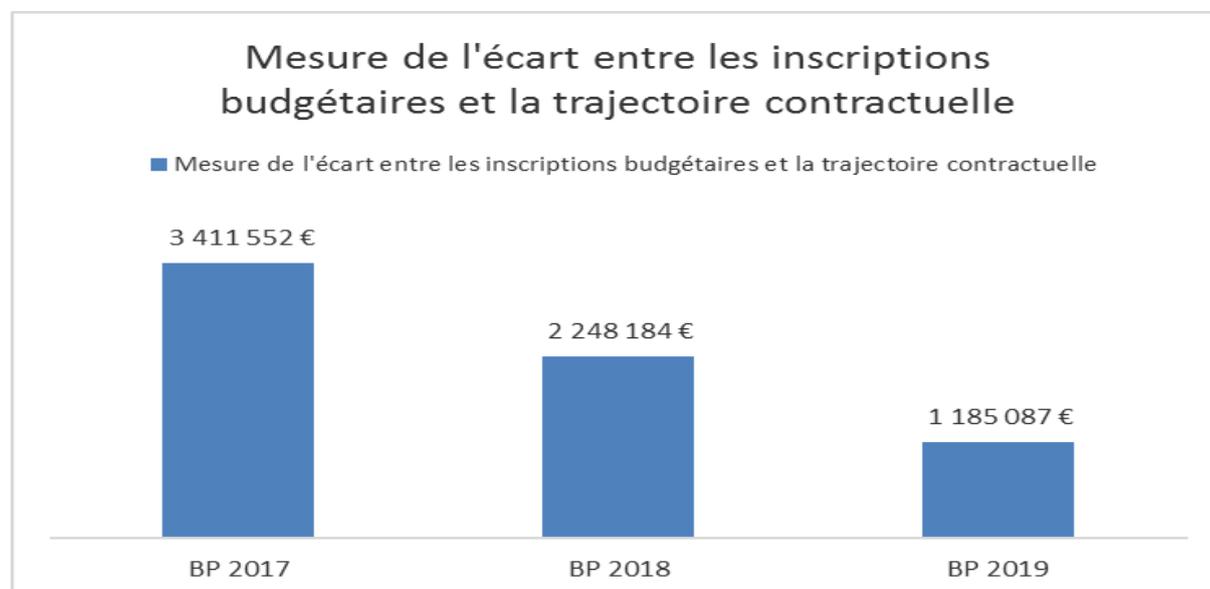
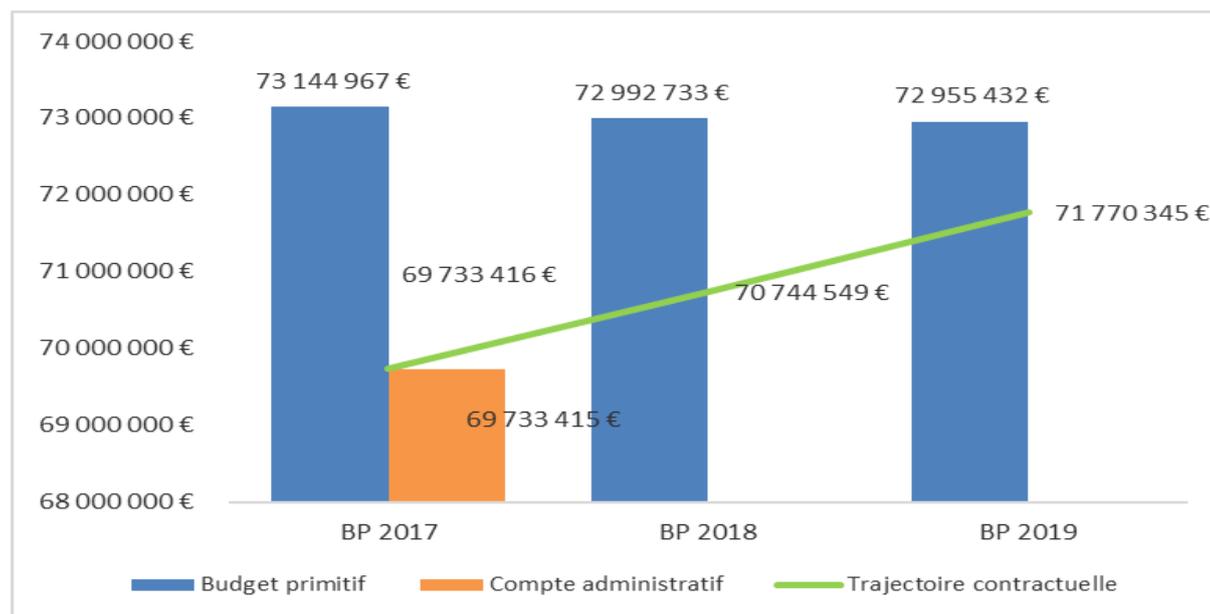
De BP à BP, ce dernier progresse de 616 k€ contre 487 k€ indiqué lors du débat relatif aux orientations budgétaires soit :



Soit une évolution tendancielle positive entre les dépenses et les recettes de gestion comme suit :



En ce qui concerne la trajectoire des dépenses réelles de fonctionnement¹, cette dernière s'approche à l'ouverture du budget de la trajectoire fixée par l'Etat soit

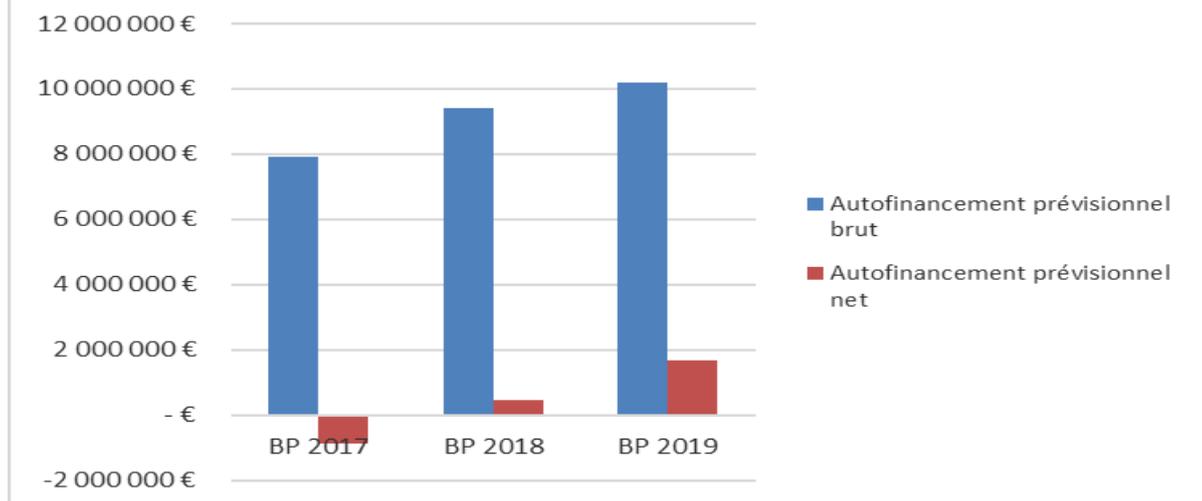


La réduction de cet écart nous permet dès l'ouverture du budget de se rapprocher grandement des obligations contractuelles par rapport aux budgets primitifs 2017 et 2018.

En ce qui concerne l'évolution de l'autofinancement, la progression à la hausse de l'excédent brut de fonctionnement, d'une part, et la diminution des charges d'intérêts et du remboursement en capital de la dette, d'autre part, sont confirmées et conduisent à une augmentation de l'autofinancement prévisionnel brut et net comme suit :

¹ A noter qu'il ne s'agit qu'à ce stade que des inscriptions budgétaires.

Evolution de l'autofinancement prévisionnel



SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Variation
Excédent brut de fonctionnement (C=A-B)	9 845 132 €	11 158 454 €	11 774 664 €	616 210 €
Produits financiers	200 €	200 €	100 €	- 100 €
Charges financières	1 795 000 €	1 600 000 €	1 450 000 €	- 150 000 €
Produits exceptionnels	20 000 €	18 000 €	17 100 €	- 900 €
Charges exceptionnelles	86 000 €	84 300 €	79 600 €	- 4 700 €
Reprises de provisions	29 200 €	- €	- €	- €
Dotations aux provisions	80 000 €	80 000 €	80 000 €	- €
Autofinancement prévisionnel brut (D=C-(solde exceptionnel+solde financier)	7 933 532 €	9 412 354 €	10 182 264 €	769 910 €
Amort. Du capital de la dette (E)	8 822 041 €	8 970 715 €	8 520 215 €	-450 500 €
Autofinancement prévisionnel net (F=D-E)	- 888 509 €	441 639 €	1 662 049 €	1 220 410 €

L'augmentation de l'autofinancement prévisionnel brut, ressource à affecter aux recettes d'investissement, est en progression de 769 k€ contre 721 k€ indiqué dans le ROB 2019.

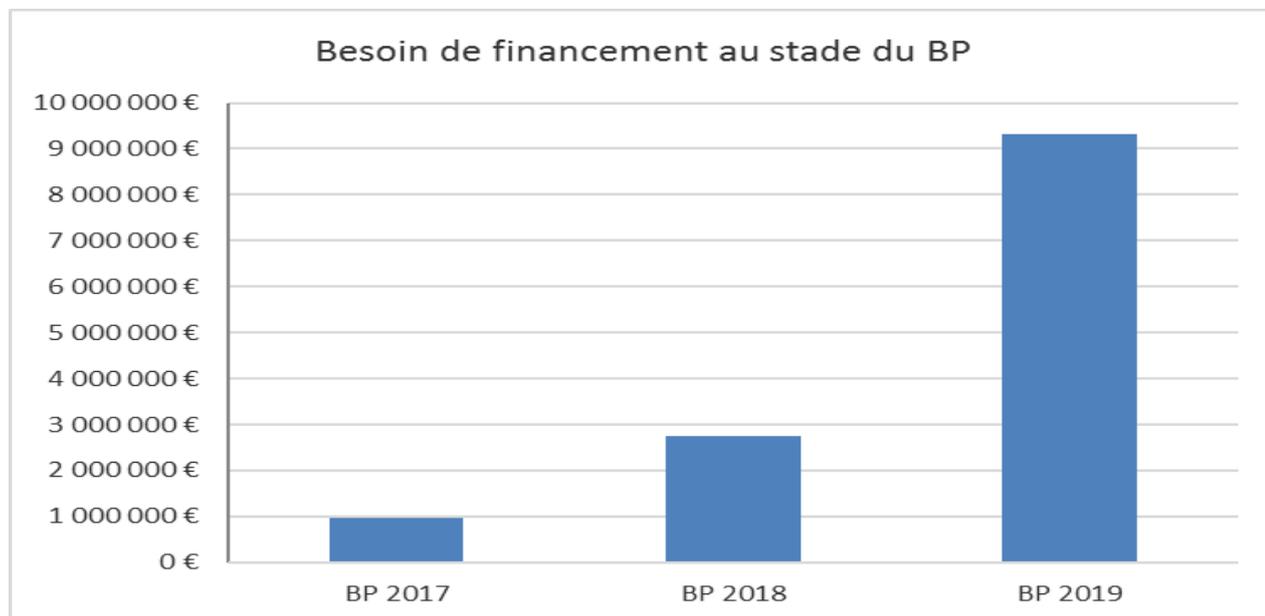
Pour autant cette progression n'améliore pas suffisamment le niveau des financements propres de la section d'investissement au regard du volume conjoncturel des dépenses d'équipement soit :

	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Variation
Financement propre disponible	13 830 965,00 €	15 542 864,00 €	15 546 774,00 €	3 910,00 €
Dépenses d'investissement (hors emprunt)	14 808 924,00 €	18 302 149,00 €	24 855 000,00 €	6 552 851,00 €
Besoin ou capacité de fin avant dette	-977 959,00 €	-2 759 285,00 €	-9 308 226,00 €	-6 548 941,00 €
Remboursement de la dette	8 822 041,00 €	8 970 715,00 €	8 520 215,00 €	-450 500,00 €
Besoin ou capacité de fin après dette	-9 800 000,00 €	-11 730 000,00 €	-17 828 441,00 €	-6 098 441,00 €

A noter que lors des orientations budgétaires, le besoin de financement après remboursement de la dette était estimé, selon les hypothèses retenues, à hauteur de 6,236 M€.

Soit une évolution prévisionnelle du besoin de financement² hors prélèvement sur fonds de roulement de la manière suivante :

² Le besoin de financement correspond au flux net de dette soit une déduction des nouveaux emprunts (flux) via les remboursements en capital de la dette (stock).

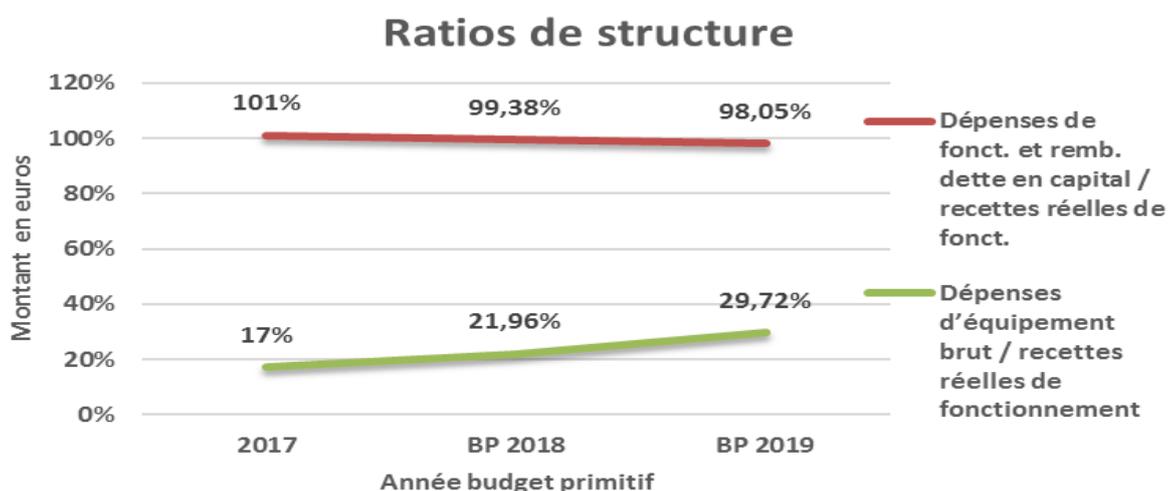


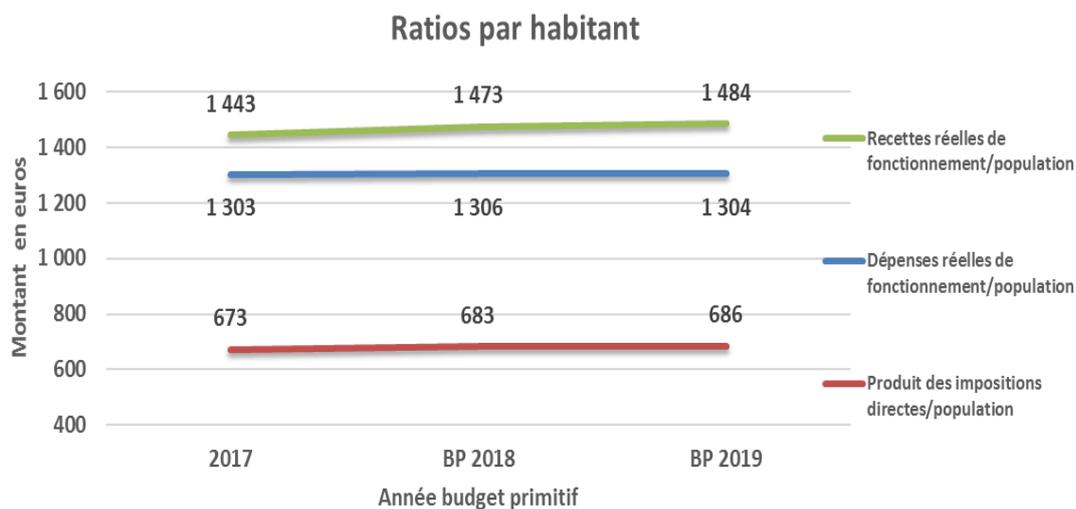
A noter qu'il ne s'agit d'un besoin de financement reposant sur des inscriptions budgétaires. Par ailleurs notre calendrier budgétaire (vote du budget primitif sans reprise des résultats) ne fait qu'accentuer artificiellement le besoin de financement.

S'agissant des ratios, ils se présentent de la manière suivante :

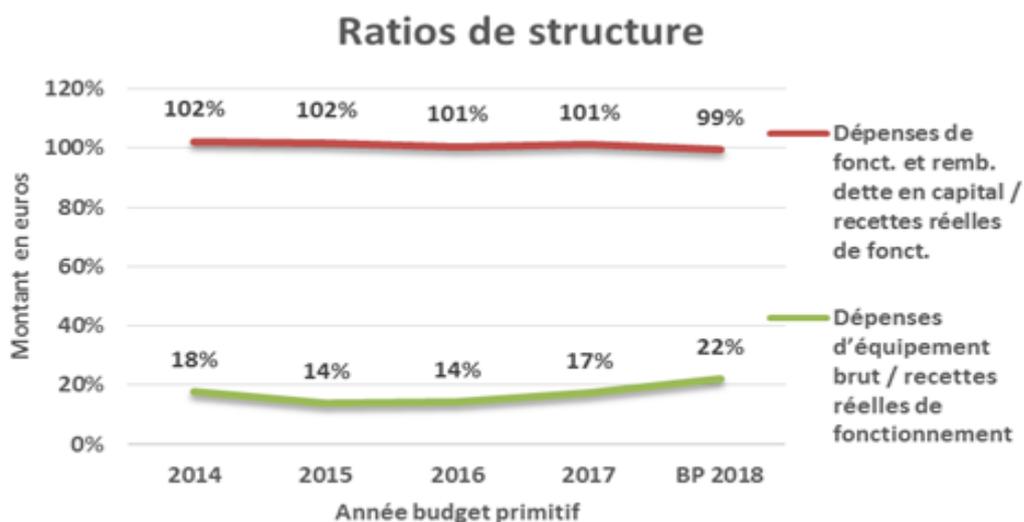
Informations financières – ratios		2017	BP 2018	BP 2019	Moyenne strate (1)	Variation 2014/2017
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 303	1 306	1 300	1 395	-11%
2	Produit des impositions directes/population	673	683	684	678	4%
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 443	1 473	1 480	1 582	-8%
4	Dépenses d'équipement brut/population	248	323	439	260	-10%
5	DGF/population	207	218	223	269	-23%
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonct.	65%	65%	64%	58,9%	9%
7	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	101%	99,38%	97,18%	96,5%	-1%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	17%	21,96%	29,64%	16,4%	-2%

(1) source <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2017> Comptes des communes ni touristiques ni de montagne de + de 50 000

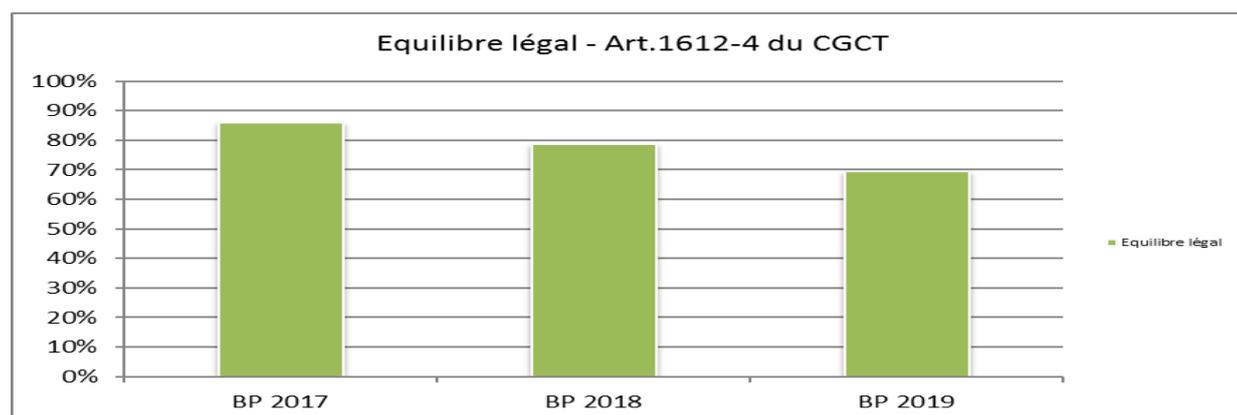




On peut constater sur l'année 2019, une tendance qui se confirme soit une augmentation des recettes réelles de fonctionnement et une quasi stabilisation des dépenses réelles de fonctionnement.



Soit une évolution tendancielle positive de l'équilibre légal au sens de l'article L1612-4 du code général des collectivités territoriales :



En application de l'article susnommé, l'équilibre annuel du budget exige un ratio « remboursement du capital de la dette / (autofinancement brut + FCTVA) » inférieur ou égal à un, en négligeant les subventions d'équipement en application du principe de prudence.

D) Répartition sur 100 euros du budget primitif

REPARTITION SUR 100 EUROS DU BUDGET PRIMITIF 2019 (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT)

Répartition des dépenses sur 100€			Répartition des recettes sur 100 €		
BP 2018	BP 2019		BP 2018	BP 2019	
Sécurité	5,87%	5,36%	Impôts locaux et taxes diverses (2)	41,31%	40,33%
Culture	5,86%	6,40%	Agglo du beauvaisis (3)	18,14%	17,10%
Sport et jeunesse	22,39%	20,18%	Etat (4)	18,74%	16,49%
Actions sociales, logement, économie	9,59%	10,74%	Département	0,13%	0,52%
Aménagements urbains	22,57%	25,17%	Région	0,19%	0,26%
Enseignement	16,55%	14,94%	Autres subventions dont CAF	3,45%	2,77%
Relation aux usagers (1)	6,25%	5,74%	Cessions foncières	0,61%	0,56%
Dette	10,44%	10,97%	Usagers (5)	3,96%	3,22%
Divers	0,48%	0,51%	Emprunts	11,65%	16,71%
			Divers (6)	1,83%	2,05%

(1) les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies, les cimetières.

(2) les **impôts locaux** comprennent la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et non bâti, les **taxes diverses**, dont la taxe sur l'électricité, la taxe d'aménagement, la taxe sur la publicité extérieure, les droits de stationnement, de place, les droits de mutation etc.

(3) Les recettes de l'Agglomération comprennent l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire et les remboursements de personnels mutualisés

(4) les dotations de l'Etat comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement, le FCTVA, les produits des amendes de police et les autres subventions d'Etat

(5) les recettes en provenance des usagers correspondent aux droits d'entrée perçus pour bénéficier des services municipaux (crèches, CLSH, etc)

(6) les diverses recettes comprennent les remboursements de frais de personnel, les revenus des immeubles, les recettes exceptionnelles.

II) Budgets annexes

A) Budget annexe de l'eau

A noter que la loi Notre du 7 août 2015 dispose que le transfert de la compétence eau deviendra obligatoire pour la totalité des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qu'il s'agisse d'EPCI existants à la date de la publication de la loi ou issus d'une création ou d'une fusion intervenue après.

En conséquence, le budget annexe de l'eau sera transféré à l'Agglomération du Beauvaisis au 1^{er} janvier 2020 dans le cadre de la nouvelle compétence obligatoire.

Pour la Ville, il s'agit de voter aujourd'hui le dernier exercice de ce budget annexe.

1) Section de fonctionnement

(a) Recettes de fonctionnement

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	Explications
70	70128	Autres taxes & redevances	1 000 000	1 000 000	Estimation produit surtaxe Eau
042	777	Quote part subvent° d'investi	9 550	7 150	Amort. subventions d'équipement reçues.
-	-	Autres	0		
-	-	Total :	1 009 550	1 007 150	

(b) Dépenses de fonctionnement

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	Explications
011	-	Charges à caractère général	61 168	42 230	en diminution car fin de la refacturation des frais d'administration générale entre budgets
012	-	Charges de personnel	101 438	98 770	Selon estimation par le direction des ressources humaines
66	-	Charges financières	101 000	91 000	selon échéancier des emprunts en cours
042	6811	Dota.Amortis.sur immos.	620 100	620 100	selon tableaux d'amortissement des biens en cours
023	023	Virement à la section d'investissement	125 644	154 850	Prélèvement en faveur de la section d'investissement
-	-	Autres	200	200	-
-	-	Total :	1 009 550	1 007 150	

2) Section d'investissement

(a) Ressources d'investissement

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	Explications
16	1641	Emprunts en euro	810 000	698 200	Recours prévisionnel à l'emprunt
27	2762	Créance Trans. droits dédu. T.V.A.	350 000	350 000	Créance sur transfert du droit à déduction de TVA.
040	-	Opérat° ordre transfert. entre sections	620 100	620 100	Dotations aux amortissements des réseaux d'adduction d'eau et des installations techniques
021	-	Virement de la section d'exploitation	125 644	154 850	Prélèvement en provenance de la section d'exploitation
041	-	Opérations patrimoniales	350 000	350 000	Mouvement d'ordre avec pour contrepartie un emploi en investissement pour le transfert des droits à déduction de TVA.
-	-	Autres	0	0	-
-	-	Total :	2 255 744	2 173 150	

(b) Dépenses d'investissement

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	Explications
23	2313	Constructions	300 000	330 000	Travaux d'amélioration sur les châteaux d'eau, réservoirs et bache de reprise.
23	2315	Installations	1 070 000	1 000 000	Travaux de renforcement du réseau
16	-	Emprunts et dettes assimilées	522 000	482 000	Remb. du capital des emprunts souscrits et à souscrire sur ce budget
040	777	Opérat° ordre transfert entre sections	9 550	7 150	Amort. Des subventions d'équipement perçues
041	-	Opérations patrimoniales	350 000	350 000	Mouvement d'ordre avec pour contrepartie une ressource d'investissement pour le transfert des droits à déduction de TVA.
-	-	Autres	4 194	4 000	-
-	-	Total :	2 255 744	2 173 150	

B) Régie d'exploitation de l'Elispace

1) Section de fonctionnement

(a) Recettes de fonctionnement

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	Explications
70	7078	Autres marchandises	8 000	10 000	Produit issu des ventes de la cafétéria
70	70878	Remb. frais	130 000	130 000	Facturation prestations annexes à la location.
75	752	Revenus des immeubles	150 000	150 000	Location de la salle dont le produit est estimé avec le calendrier prévisionnel de réservation.
75	7552	Prise en charge déficit par budget principal	428 000	368 000	Subvention du budget principal
42	777	Quote part subvent° d'investi	12 300	19 861	Amortissement subvention d'équipement en provenance du budget principal
-	-	Autres	0	0	
-	-	Total :	728 300	677 861	

(b) Dépenses de fonctionnement

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	Explications
011	6061	Fluides	91 000	93 000	Selon estimation
011	615	entretien et maintenance	45 690	53 236	Idem
011	6282	Gardiennage	64 200	68 400	Idem
011	6283	Frais de nettoyage	14 400	14 400	
012	-	Dépenses de personnel	293 947	341 714	Estimation par la direction des ressources humaines
042	6811	Dotations aux amortissements	51 950	50 510	Estimation compte tenu des tableaux d'amortissement des biens existants et ceux à venir (biens acquis en cours d'année 2016)
-	-	Autres	167 113	56 601	Fin de la refacturation des frais d'administration generale entre budgets
-	-	Total :	728 300	677 861	

2) Section d'investissement

(a) Ressources d'investissement

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	Explications
13	13141	Communes membres du GFP	48 600	65 000	Subvention en provenance du budget principal ajustée en fonction du niveau des dépenses d'investissement budgétées.
040	28	Amortissements	51 950	50 510	Dotations aux amortissements des biens renouvelables, tels le mobilier, matériel (contrepartie du 042)
-	-	Autres	0	0	-
-	-	Total :	100 550	115 510	

(b) Dépenses d'investissement

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	Explications
20	2031	Frais d'études			-
21	2135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	68 240	80 740	principalement rénovation syst sécurité incendie + gestion chauffage éclairage
21	2188	Autres immo corporelles	19 010	12 109	Renouvellement divers
040	139141	Communes membres du GFP	12 300	19 861	Amortissement des subventions d'équipement en provenance du budget principal
-	-	Autres	1 000	2 800	-
-	-	Total :	100 550	115 510	